

La gestion de la suspension du contrat de travail



8 h



176,00 €

Public

Formation destinée aux directeurs, personnel d'encadrement et infirmiers chefs

Objectifs

Analyser le cadre légal de la suspension de contrat, les démarches à effectuer par l'employeur et l'indemnisation des ces différentes périodes:

- la maladie et l'accident privé
- l'accident de travail
- la maternité
- l'interruption de carrière et les congés thématiques (congé parental, soins palliatifs, soins grands malades)
- les vacances annuelles

Informations pratiques

> Droit d'inscription

176,00 €

✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

📍 Liège

> Le 31 décembre 2023
Journée

📍 Villers-Le-Bouillet

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> Aides sectorielles à la formation

Aides sectorielles à la formation (obligatoire) : texte long

> Reconnaissance

Agréé comme journée de formation permanente pour Directeurs de Maisons de Repos par l'AVIQ de la Région wallonne, Département des Aînés et de la Famille.

Agréé par la COCOM.

La gestion de la suspension du contrat de travail - Sur demande, dès qu'un groupe peut être constitué, Liège

Renseignements

04/229.84.20

€ 176,00 € ou 7 Chèques-Formation



Dates de formation

Sur demande, dès qu'un groupe peut être constitué



Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1

4000 Liège

Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)

La gestion de la suspension du contrat de travail - Sur demande, dès qu'un groupe peut être constitué, Villers-Le-Bouillet

Organisation

LUTEN Géraldine 085/27.13.44 ou fc-vb@centreifapme.be

€ 176,00 € ou 7 Chèques-Formation



Dates de formation

Sur demande, dès qu'un groupe peut être constitué



Site de Villers-Le-Bouillet

Wareme 101
4530 Villers Le Bouillet
Belgique

Inscription-Villers@centreifapme.be

[085/27.14.10](tel:085271410)